

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,  
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 18 AOUT 2017

N° 96-2017

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2016-123 APF du 1<sup>er</sup> décembre 2016 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2017,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Antonio PEREZ

Document mis  
en distribution

Le 18 AOUT 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 5178/PR du 4 août 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2016-123 APF du 1<sup>er</sup> décembre 2016 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2017.

Ce projet de délibération a pour objet d'augmenter de 108 millions XPF le budget du FPPH, d'abonder le budget du FELP de 2,065 milliards XPF, de permettre un dégrèvement de 54 millions XPF sur le budget du FIGD, de prélever 550 millions XPF sur le budget du FRPH et d'ajuster le budget du FDTC.

***Le Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)***

Le FPPH prend en charge le fret et les frais annexes du transport des hydrocarbures à destination des îles, pour permettre l'harmonisation des prix des hydrocarbures sur tout le territoire de la Polynésie française.

À mi-année, les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2017 sont estimées à 1,308 milliard XPF dont 1,280 milliard XPF au titre de l'année en cours et 28 millions XPF au titre de l'année 2016.

Le budget primitif 2017 du FPPH s'élevant à 1,2 milliard XPF, il convient de compléter les inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses à hauteur de 108 millions XPF.

***Le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP)***

Compte tenu de l'incidence engendrée, notamment sur le CHPF, par le déficit cumulé du RSPF enregistré à hauteur de 2,7 milliards XPF à fin 2016, il est proposé d'inscrire un montant de 1,6 milliard XPF en faveur du RSPF afin de contribuer à son apurement. En outre, une formation des intervenants (*élus et agents communaux*) pour la réception et l'instruction des dossiers d'admission au RSPF est inscrite à hauteur de 15 millions XPF. En conséquence, le montant de la subvention au RSPF est porté à 29,850 milliards XPF contre 27,859 milliards XPF au budget primitif.

De même, les aides à l'emploi sont augmentées de 450 millions XPF. Elles s'élèveront à un montant global de 4,692 milliards XPF pour l'année 2017.

Ces mesures sont financées par un versement du budget général de 2,065 milliards XPF.

### ***Le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)***

Un dégrèvement de 54 millions XPF est à comptabiliser au titre de la taxe sur les excédents de provisions techniques. Cette dépense est financée par un prélèvement sur les réserves du fonds. La rédaction de l'article 5 de la délibération de création du FIGD est modifiée en conséquence.

### ***Le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)***

Un versement au budget général de 550 millions XPF est inscrit pour financer les aides à l'emploi et le dispositif du corps des volontaires au développement (CVD), à hauteur de respectivement 450 millions XPF et 100 millions XPF. Cette dépense est financée par un prélèvement sur les réserves du fonds. La rédaction de l'article 4 de la délibération de création du FRPH est modifiée en conséquence.

### ***Le Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)***

Il est proposé d'ajuster le montant des autorisations de programme du FDTC pour un montant global de 115 millions XPF :

- un complément de 5 millions XPF est indispensable pour achever les travaux du *fare manihini* de Paopao ;
- l'opération millésimée 2017 d'un montant de 25 millions XPF permettra de répondre à des besoins de construction ponctuels sur les différents sites ;
- sur la presqu'île, il est proposé d'aménager un pôle d'accueil des croisiéristes à Vairao (35 millions XPF) ;
- concernant le débarcadère de Paopao (25 millions XPF), des travaux doivent être entrepris pour sécuriser le site (*mise en place d'une clôture*) et le ponton en bois (*mise en place de garde-corps*) ;
- concernant le débarcadère de Papetoai (25 millions XPF), des travaux d'embellissement des *fare* et d'aménagement du parking sont nécessaires pour assurer un accueil convenable des touristes.

<b>TRAVAUX EN COMMISSION</b>
------------------------------

*Examiné en commission le 16 août 2017, le présent collectif budgétaire a fait l'objet d'un amendement technique et recueilli un vote favorable des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LE RAPPORTEUR

Antonio PEREZ

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : DBF1721020DL-4

**DÉLIBÉRATION N° 2017-75/APF**

**DU 22 AOÛT 2017**

---

portant modification n° 3 de la délibération  
n° 2016-123 APF du 1<sup>er</sup> décembre 2016  
approuvant les budgets des comptes spéciaux  
pour l'exercice 2017

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial « Fonds de régulation des prix des hydrocarbures » ;

Vu la délibération n° 97-99 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial « Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures » ;

Vu la délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « Fonds de l'investissement et de garantie de la dette » ;

Vu la délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » ;

Vu la délibération n° 2016-123 APF du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 1311 CM du 4 août 2017 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2041/2017/APF/SG du 16 août 2017 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 96-2017 du 18 août 2017 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 22 août 2017 ;

**A D O P T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les recettes ordinaires du Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	Ligne budgétaire	LIBELLÉ	EN +	EN -
99103	002	OPÉRATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES		
		Résultat de fonctionnement reporté	108 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 991	108 000 000	-
TOTAL GÉNÉRAL			108 000 000	-
SOLDE			108 000 000	

**Article 2.-** Les dépenses ordinaires du Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96601	652	RÉGULATION		
		Aides à caractère économique	108 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 966	108 000 000	-
TOTAL GÉNÉRAL			108 000 000	-
SOLDE			108 000 000	

**Article 3.-** Les recettes ordinaires du Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96702	778	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		
		Autres produits exceptionnels	450 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 967	450 000 000	-
97102	778	SOLIDARITÉ		
		Autres produits exceptionnels	1 615 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 971	1 615 000 000	-
TOTAL GÉNÉRAL			2 065 000 000	-
SOLDE			2 065 000 000	

**Article 4.-** Les dépenses ordinaires du Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96702	652	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		
		Aides à caractère économique	450 000 000	
TOTAL CHAPITRE 967			450 000 000	
97102	657 331B	SOLIDARITÉ		
		RST	1 615 000 000	
TOTAL CHAPITRE 971			1 615 000 000	
TOTAL GÉNÉRAL			2 065 000 000	-
SOLDE			2 065 000 000	

**Article 5.-** L'article 5 de la délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « Fonds de l'investissement et de garantie de la dette » est rédigé comme suit :

« Les dépenses du fonds comprennent :

- un versement au budget général pour la prise en charge de tout ou partie de l'annuité de la dette de la Polynésie française ;
- la constitution des provisions destinées à assurer le remboursement in fine des emprunts obligataires ;
- le remboursement des dégrèvements sur taxes fiscales.

Pour l'année 2016, trois milliards six cent cinquante-trois millions de francs CFP (3 653 000 000 F CFP) seront versés au budget général pour assurer le financement d'opérations d'investissement.

Pour l'année 2017, un milliard cent millions de francs CFP (1 100 000 000 F CFP) seront versés au budget général pour assurer le financement d'opérations d'investissement. »

**Article 6.-** Les recettes ordinaires du Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	Ligne budgétaire	LIBELLÉ	EN +	EN -
99103	002	OPÉRATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES		
		Résultat de fonctionnement reporté	54 163 333	
TOTAL CHAPITRE 991			54 163 333	
TOTAL GÉNÉRAL			54 163 333	-
SOLDE			54 163 333	

**Article 7.-** Les dépenses ordinaires du Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	Ligne budgétaire	LIBELLÉ	EN +	EN -
99002	673	FISCALITÉ DIRECTE		
		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	54 163 333	
TOTAL CHAPITRE 990			54 163 333	
TOTAL GÉNÉRAL			54 163 333	-
SOLDE			54 163 333	

**Article 8.-** Le dernier alinéa de l'article 4 de la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 portant création d'un compte spécial « Fonds de régulation des prix des hydrocarbures » est modifié comme suit :

« Pour l'année 2017, les dépenses du fonds sont également constituées par un versement d'un milliard neuf cent cinquante millions de francs CFP (1 950 000 000 F CFP) au budget général de la Polynésie française. »

**Article 9.-** Les recettes ordinaires du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	Ligne budgétaire	LIBELLÉ	EN +	EN -
99103	002	OPÉRATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES Résultat de fonctionnement reporté	550 000 000	
TOTAL CHAPITRE 991			550 000 000	
TOTAL GÉNÉRAL			550 000 000	-
SOLDE			550 000 000	

**Article 10.-** Les dépenses ordinaires du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	Ligne budgétaire	LIBELLÉ	EN +	EN -
99103	678	OPÉRATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES Autres charges exceptionnelles	550 000 000	
TOTAL CHAPITRE 991			550 000 000	
TOTAL GÉNÉRAL			550 000 000	-
SOLDE			550 000 000	

**Article 11.-** Les autorisations de programme du Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2017 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	AP	LIBELLÉ	EN +	EN -
904	1.2015 xxx.2017 xxx.2017 xxx.2017 xxx.2017	TOURISME Construction d'un Fare manlhini à Paopao Equipements et aménagements touristiques - 2017 Aménagement du débarcadère de Valrao Aménagement du débarcadère de Paopao Aménagement du débarcadère de Papetooi	5 000 000 25 000 000 35 000 000 25 000 000 25 000 000	
TOTAL CHAPITRE 904			115 000 000	
TOTAL GÉNÉRAL			115 000 000	-
SOLDE			115 000 000	

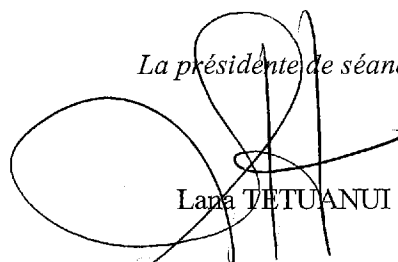
**Article 12.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire de séance,



Armelle MERCERON

La présidente de séance,



Lana TETUANUI